

aujourd'hui le théâtre de malaise qui va s'accroissant et qui pèse, d'un intolérable poids, sur des centaines de familles paisibles, c'est que, dans ces mêmes provinces, la justice a été violée. C'est qu'on y a foulé aux pieds des droits imprescriptibles et sacrés: droits issus des entrailles mêmes de la nature: droits imprimés par Dieu dans la profondeur des consciences; droits conquis par le laboureur, l'explorateur et l'apôtre; droits fixés par l'histoire, consacrés par l'usage, reconnus par des actes publics; droits que notre charte fédérative implique, que les intérêts de la civilisation réclament et qui se rattachent par des liens étroits, pour ne pas dire indissolubles, à la conservation nécessaire des croyances et à l'expansion légitime de notre vie intellectuelle et de notre influence religieuse.

Voilà ce qui a troublé la paix.

Et cette paix, désirable et féconde, ne saurait être rétablie sans la restauration des droits lésés, et sans le respect de la loi envers une langue qui la première a salué de son doux parler notre patrie, qui a accompli sur nos rives le premier travail civilisateur, et que parlent de l'est à l'ouest, dans la pleine conscience de leur force et avec le vif souci de leur liberté, deux millions d'honnêtes et irréprochables citoyens.

Le bilinguisme, ai-je besoin de le dire, n'est ni une nouveauté ni une anomalie. Il forme le régime social de plusieurs contrées, unies et florissantes. Il s'offre, dans notre province de Québec elle-même, à la reconnaissance de toutes les âmes droites et à l'admiration de tous les esprits sincères. C'est le témoignage qu'on vient de lui rendre en des accents fortement pénétrés, et dont les échos, unanimes et graves, se sont répercutés non seulement sous les voûtes de nos salles législatives, mais à travers toutes les villes, toutes les paroisses, tous les foyers du Canada français.

Et de ce témoignage si beau et de ce geste si digne, je tiens ici à remercier l'honorable Premier Ministre de notre province; et je remercie également tous les hommes de bon vouloir et de fier langage qui, soit dans les Chambres, sans distinction de parti, d'origine ni de croyance, soit dans la presse, soit dans les assemblées publiques, n'ont pas hésité à faire entendre des paroles d'équité, de réclamation courageuse et d'opportune pacification.

J'ai déjà exprimé ailleurs, et j'exprime de nouveau l'espoir que, revenus à des pensées plus hautes et à des sentiments plus justes, les gouvernants des provinces où la minorité est en souffrance, voudront réviser leurs actes et leurs règlements injustes, et ne faire à personne un crime ni de sa race ni de sa langue.

La langue que nous parlons se fait gloire d'être fidèle à Dieu et loyale envers le Roi; et elle prétend trouver dans cette double et inviolable fidélité le secret d'un courage et d'une constance qu'aucune puissance humaine n'est capable de lasser.